

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an **deux mille vingt-trois**, le lundi 9 octobre, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 3 octobre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 3 octobre 2023.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Flavien DELÈTRE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Marie-Danielle DUPONT, Jean ELISABETH, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nathalie LENEVEU, Alain LEQUERTIER, Arnaud MOREAU, David OLIVIER.

Ont donné pouvoir :

Valérie CATHERINE à Pascal DALIGAULT
Nadine LECHATTELLIER à Benoit BALAIS
Anne ROELANDT à Florence DUQUESNE
Najat LEMERAY à Alain LEQUERTIER
Hervé PONDEMER à Sylvain DELANGE

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20231009-23_05850-DE
Date de télétransmission : 23/10/2023
Date de réception préfecture : 23/10/2023

Absents excusés : /

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 3-5-2
- en exercice : 29	- pour : 23	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 24	- contre : 0	
- votants : 29	- abstention : 6	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le procès-verbal du conseil municipal du 11 juillet 2023 a été adopté à l'unanimité		

DEL.2023-110 - Implantation d'une ferme photovoltaïque : assujettissement à la TVA et avenant au bail

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération DEL-2022/023 du conseil municipal visant à désigner le lauréat de l'appel à projets lancé par la Commune pour l'implantation de la ferme solaire,
Vu la promesse de bail emphytéotique signée par les parties le 20 mars 2023,

Par délibération du 6 février 2023, le conseil municipal a approuvé la promesse de bail emphytéotique entre TRINA SOLAR et la commune de Condé-en-Normandie. En effet, la future implantation de cette ferme solaire a été formalisée le 20 mars 2023 par la signature de la promesse de bail emphytéotique entre la Commune et la société TRINA SOLAR.

En page 29 de cette promesse de bail, il est précisé « DECLARATIONS FISCALES » : « Le bailleur déclare, conformément aux dispositions de l'article 260-45 du CGI, opter pour la soumission du bail emphytéotique à la TVA ». Le Pôle de gestion fiscale de la DDFIP du Calvados a précisé que si la redevance annuelle dont devra s'acquitter le preneur du bail est assujettie à la TVA, l'indemnité d'immobilisation de 150 K€ prévue au bail en page 7 doit également être assujettie à la TVA.

La précision n'ayant pas été portée dans la promesse de bail, en l'état, la somme de 150 K€ doit s'entendre TVA incluse, soit 125 000 € HT + 25 000 € de TVA ce qui revient pour la Commune à une recette nette de 125 K€ au lieu des 150 K€. C'est une régularisation d'écriture demandé par la DGFIP.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité de 23 voix**,

- **ACTE** l'assujettissement à la TVA de ce bail emphytéotique (qui sera individualisé dans les comptes du budget principal de la commune par un code service TVA)
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer un avenant à ce bail précisant que l'indemnité d'immobilisation sera de 150 000 € Hors-taxes, sur laquelle s'appliquera la TVA.

Extrait certifié conforme, à Condé-en-Normandie, le 9 octobre 2023
Le Maire, Valérie DESQUESNE

